

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	43 (1914)
Heft:	20
Artikel:	L'enseignement des travaux à l'aiguille dans les écoles de la Suisse [suite]
Autor:	Gremaud, Lucie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041289

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

14,000 fr. On compte environ 90 centimes par enfant et par jour. En plus, « l'Œuvre des Deniers de l'école » s'impose le montant de 2,800 fr. pour le trousseau des pensionnaires.

En 1910, une école de plein air, calquée sur celle-ci, s'ouvrit au Vésinet, dans le XVI^{me} arrondissement. Les élèves y sont divisés en 4 séries de 40 enfants chacune, et bénéficient d'un séjour champêtre de 5 semaines seulement.

En 1913, Mortain, dans le XX^{me} arrondissement, s'accorda une pareille organisation, propre à recevoir 30 enfants. Une nouveauté à signaler est que chaque écolier y reçut un lapin et une volaille à soigner.

L'Italie n'est point restée indifférente à cette généreuse initiative. La *scuola all aperto* de Rome fut organisée en 1910 sous l'égide des Dames de la Croix-Rouge, et les soins du professeur Tullio Rossi, Doria. Présentement la Ville éternelle compte 8 écoles en plein air, abritant chacune 36 élèves. L'organisation se trouvait plus simplifiée chez les Romains, favorisés qu'ils sont par les conditions naturelles. Ainsi la question de l'emplacement ne soulevait aucune difficulté, puisqu'ils ont le bon air et la verdure en pleine ville. Des baraqués furent élevées sur les pentes du Janicule, aux environs du Colisée, dans les merveilleux jardins Farnèse, etc. La durée de l'école en plein air ne nécessitait aucun pourparler; la température clémence dont jouit ce pays permettant de les tenir ouvertes toute l'année. Chaque matin les écoliers partent en rang, leur table-banc portative, du poids de 1 kg. 500 sur le dos, et vont s'installer dans le voisinage des ruines. Rarement une école eut un décor si admirable et si instructif!

(A suivre.)

B. SUTORIUS.

L'enseignement des travaux à l'aiguille

DANS LES ÉCOLES DE LA SUISSE

(Suite)

L'organisation.

Les dispositions relatives aux années d'étude, au nombre d'heures hebdomadaires, au début de l'enseignement des travaux à l'aiguille, sont si variées et si multiples en notre Suisse que force nous est d'adopter un système qui, réduisant quelque peu notre tâche, permettra la concentration d'une foule de données pour les embrasser d'un coup d'œil. Ainsi en sera-t-il, peut-être, du tableau suivant :

Organisation des classes d'ouvrages manuels en Suisse

CANTONS	ÉCOLES PRIMAIRES			ÉCOLES SECONDAIRES		MATÉRIEL	
	Durée de la scolarité	Leçons		Durée de la scolarité	Heures hebdom.	Fourni par	Office ou dépôt
		Début année	Heures hebdom.				
Zurich	8	3 ^{me}	4-6	3	4-6	Etat et Communes	Dépôt privé
Berne	8-9	1 ^{re}	Eté 4-6	2-5	Eté 4-6	Parents	
Lucerne	9	3 ^{me}	Hiver 3-4		Hiver 3-4	évent. Communes	Dépôt offic.
Uri	6-8	4 ^{me}	Minimum 3	2-4	?	Parents ou Com.	Pas de dép.
Schwyz	7	1 ^{re}	?	2-3	?		?
Unterwald-le-Haut .	6-8	1 ^{re}	4	2-3	4	Parents	Non
Unterwald-le-Bas. .	6-7	3 ^{me}	5	?	5	Id.	Non
			2½-5	?	2	Parents	
						exc. Communes	
Glaris	7-9	3 ^{me}	4-5	?	4-6	Etat et Communes	Non
Zoug	7	2 ^{me}	2-5	2	?		?
Fribourg	8	1 ^{re}	5	2-5	5	Parents, Comm.	Oui
Soleure	8	2 ^{me}	4-6	3	?		?
Bâle-Ville	4	3 ^{me}	4-5	Oblig. 4	5-6	Etat	Non
				Fac. 2			
Bâle-Campagne . .	8	3 ^{me}	4-6	1	4-6	Etat, Communes	Oui
Schaffhouse	8-9	3 ^{me}	5-6	5	4-5	Parents et Comm.	Non
Appenzell-Rh.-Ext .	9	4 ^{me}	3-6	2	3-6	Communes	Non
Appenzell-Rh.-Int. .	8	?	2-9	?	?		?
Saint-Gall	8	4 ^{me}	Minimum 3	?	Minimum 3	Maitr. d'ouvrages	Non
Grisons	8	3 ^{me}	3-6	2-3	3-6	Parents	
						évent. Communes	
Argovie	8	3 ^{me}	3-6	4	3-6	Id.	
Thurgovie	8	3 ^{me}	6	3-4	6	Id.	Non
Tessin	8	1 ^{re}	3	3	4	Id.	Non
Vaud.	8-9	1 ^{re}	6	?	3-4	Etat, Communes	Oui
Valais	7-8	1 ^{re}	6	2	5	Parents, Comm.	Non
Neuchâtel	7	1 ^{re}	4	2-3	3-4	Etat, Communes	Oui
Genève	6-7	1 ^{re}	4	2	4	Etat	Oui

Quelles conclusions ressortent de cette statistique ? Observons d'abord, comme le fit M^{me} Rehfous, que tout en ayant dans les lignes principales des vues assez semblables, les cantons présentent des divergences notables quant à la marche et au développement de l'enseignement. Les institutions scolaires ont, dans chaque Etat, une physionomie propre qui s'harmonise avec le caractère des populations, avec leurs besoins, et cette diversité ne s'est point opposée à de nouveaux perfectionnements. En second lieu, remarquons que les travaux à l'aiguille constituent une branche essentielle du programme primaire de chaque canton et font partie du plan d'études de toutes les écoles secondaires obligatoires ou facultatives. Deux Etats sembleraient encore échapper partiellement à cette règle, à en juger par un article sur l'organisation scolaire en Suisse¹ où nous lisons que « les cours d'ouvrages se donnent maintenant presque partout, à quelques exceptions près » dans le pays d'Uri, et que « 11 cercles scolaires sur les 15 que possèdent les Rhodes-Intérieures de l'Appenzell ont introduit les travaux à l'aiguille ».

S'il y a quasi-unanimité à cet égard, il en va différemment de la durée des cours d'ouvrages manuels, du temps qui leur est consacré par semaine et du moment de leur ouverture. Ici, on constate une similitude assez grande en Suisse romande. Les cantons de langue française, y compris Berne, le Valais et le Tessin, présentent des chiffres peu dissemblables. Ils admettent que les leçons d'ouvrages manuels doivent commencer avec la première année de la scolarité primaire et partagent cette manière de voir avec Schwyz et Unterwald-le-Haut. Dans les écoles des autres Etats, on débute avec l'enseignement des travaux à l'aiguille, en 2^{me}, en 3^{me} et même en 4^{me} année. Quel a donc été le motif déterminant de l'ajournement de leçons qui, logiquement, doivent commencer dès le premier âge ? L'enfant peut s'exercer dès son entrée à l'école au maniement de l'aiguille comme à l'emploi du crayon ou de la plume. Les travaux manuels requièrent une longue habitude pour assurer une grande dextérité ; ils contribuent à faire aimer les occupations du sexe et la fillette de 7 ans doit déjà s'y intéresser. Enfin, pourquoi la couture élémentaire prévue dans les

¹ Cf. Fr. Guex : *Annuaire de l'instruction publique en Suisse*.

exercices fröbeliens ne serait-elle pas raccordée, sans solution de continuité, avec le programme primaire des travaux à l'aiguille ?

Albert Anker a fait jaillir sous son magique crayon des œuvres charmantes. Et cette petite merveille de vie intense, d'observation fine, d'expression et de goût qu'est « l'école au bon vieux temps » gardera toujours la faveur du corps enseignant. Si l'artiste séelandais avait voulu créer un pendant digne de ce gracieux tableau, il eût trouvé, dans la « classe d'ouvrage de jadis », une scène non moins pittoresque et représenté une institutrice s'agitant au milieu de jeunes filles absorbée chacune à un exercice différent de couture, de tricot et de ravaudage. Cette page traitée avec une pareille maîtrise aurait mérité d'unanimes suffrages et fixé à jamais le souvenir d'un temps déjà loin de nous où le mode individuel régnait en souverain dans la leçon de travail féminin avec ses lenteurs et ses défectuosités. Dès qu'on eut introduit le mode simultané, l'uniformité du matériel s'indiquait comme corollaire. Aussi, notre statistique proclame-t-elle l'étendue de l'étape franchie dans cette voie. Laisser à chaque élève la facilité d'apporter son matériel au gré de son goût ou de son caprice, selon le choix ou les moyens de sa famille, ne serait-ce pas annuler les effets de la mesure adoptée, entraver le jeu libre de l'enseignement collectif et détruire une gradation des exercices qui est un non moins précieux élément de succès ?

Une dizaine de cantons abandonnent encore aux parents (à la commune pour les enfants pauvres) la fourniture des matières à ouvrir. Est-il besoin de l'ajouter, cette fourniture est faite d'après les directions des institutrices et, si nous avons bien compris les indications reçues, la famille n'intervient qu'à l'heure de la carte à payer. Saint-Gall accorde à ses maîtresses d'ouvrages le soin de procurer le matériel. Par ailleurs, Etat ou commune, ou même les deux réunis se sont attribué ce droit et, dans ce but, on a créé des Dépôts officiels des fournitures scolaires. Nous nous garderons d'ériger un débat sur ce thème ; mais il paraîtra utile de faire remarquer que la livraison de matériel identique à toutes les élèves d'une même catégorie s'impose au même titre que la détermination des mêmes manuels scolaires. L'élaboration d'un programme uniforme et obligatoire suppose au surplus l'adoption d'un matériel égal pour tous. Si les matières à ouvrir se transforment en confections

utiles, si leur coût en est réduit¹ et ne dépasse pas le prix de revient, si le dépôt officiel exerce un contrôle sérieux et, partant, enrôle le gaspillage, nous aurons planté le premier jalon sur cette route de la gratuité qu'ont adoptée quelques cantons, notamment Genève, Neuchâtel, Berne et Zurich. Alors, on conviendra sans peine que les dépôts cantonaux des fournitures justifient leur existence et sont de nature à favoriser l'éclosion d'une idée juste et démocratique du temps actuel.

(A suivre.)

LUCIE GREMAUD.

La bonté en éducation

Il est bon pour un instituteur d'être parfois sévère ; mais commençons toujours par être bons ; la bonté seule est féconde en heureux résultats, elle fait naître la confiance et engendre l'amitié. Les enfants ne peuvent rester indifférents envers celui qui les aime.

Nous qualifions parfois quelques enfants de mauvais élèves ; ne leur reprochons pas d'être paresseux, malpropres ou dissipés sans être au préalable renseignés sur la famille. Souvent, elle seule est responsable de ces défauts. Dans certains cas, il faut plaindre au lieu de songer à punir.

Cherchons donc discrètement à connaître la vie familiale, tenons compte de toutes les circonstances pour adapter notre discipline, adoucissons le règlement en faveur de certains déshérités, en un mot, soyons réellement des éducateurs pour tous les élèves et non seulement pour quelques privilégiés. Gagnons la confiance de ces mauvais élèves en les faisant causer, en s'intéressant à leur travail ; accueillons-les avec bonne humeur, encourageons et récompensons leur moindre effort.

Quand il est nécessaire de reprendre les enfants et de les avertir, il faut que ce soit bien à propos, pour ne pas les

¹ Le Dépôt central de Fribourg, par exemple, fournit tout le matériel aux communes et le coût moyen par élève a été de 3 fr. 41 en 1909-10, 3 fr. 25 en 1910-11 et 3 fr. 63 en 1911-12. La moyenne de 1911-12 par district oscille entre ces chiffres extrêmes : 2 fr. 88 pour la Veveyse et 4 fr. 40 pour la Glâne.